

**Compte-rendu du groupe de travail
« Patrimoine bâti et naturel »**

08/05/19 – Ecole communale



Marloie, le 9 mai 2019

Présents :

Membres de la CLDR- Benoît DACO, Roland WATHIEU, Vincent LEBOUTEILLER, Carole RASKIN, Dominique SONET, Théo ALIE, Alain PURNODE, Cédric LERUSSE, Louis-P. COLLIN, Roland DUPONT, Alberte PIRE, François GRANVILLE, François COLLINON.

Personnes extérieures- Jean-Marie ANTOINE, Roger DEMARET, Paul VANDENHESSSELHOVE(?), Virginie LIENART, Jeanne-F. THEYSKENS.

Pierre PONCELET, bureau d'étude Orthogone.

Marie GOOVAERTS, Pauline MARCHAND et Jean-Christophe SIMON, Agents de Développement à la FRW.

Monsieur Cédric Lerusse, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les participants.

Ce groupe de travail sera consacré aux enjeux liés au patrimoine bâti et naturel. Jean-Christophe Simon présente l'ordre du jour de la rencontre :

1. Introduction: ODR et objectifs des groupes de travail ;
2. Présentation du bureau d'étude Orthogone ;
3. Récapitulatif : stratégie et projets ;
4. Consignes fiches-projet ;
5. Retour en plénière.

1. Introduction : ODR et objectifs des groupes de travail

Jean-Christophe Simon rappelle à l'ensemble du groupe (membres de la CLDR et non-membres) différents éléments.

La FRW est un organisme privé d'utilité publique en charge de missions de service public confiées par la Région Wallonne à travers, notamment, une convention-cadre. Ses missions sont :

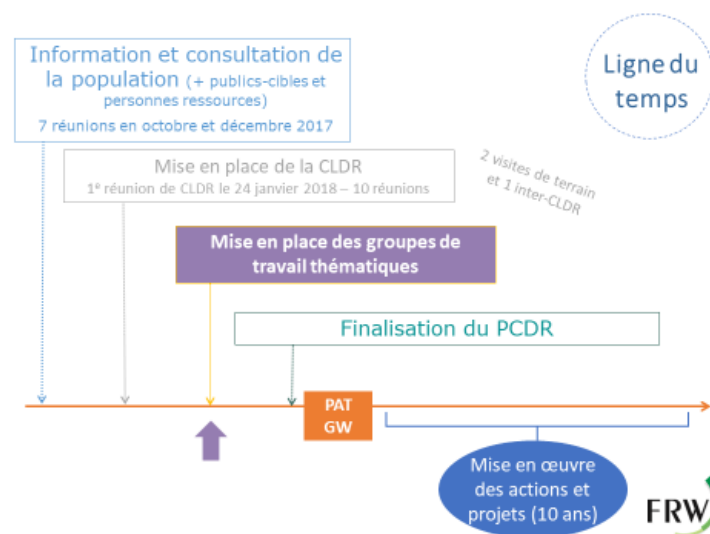
- Informer les communes et les acteurs du territoire sur le développement rural

- Accompagner les communes en opération de développement rural (ODR)
- Superviser les coordinateurs locaux « PCDN »
- Assurer l'Interface LEADER au sein des GAL
- Conseiller en aménagement du territoire et patrimoine
- Facilitateur Bois Energie (secteur public).

Les ODR sont réglementées par le décret relatif au Développement Rural (11/04/2014) et un arrêté de l'Exécutif Régional Wallon (12/06/2014). Leur objectif est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'une commune par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme de développement rural (PCDR).

Le PCDR se construit sur base d'une analyse socio-économique du territoire, ainsi que sur l'avis des habitants et des acteurs du territoire. Ces deux éléments vont composer le diagnostic partagé, à partir duquel va émerger une stratégie de développement, constituée d'enjeux et d'objectifs. Des projets et des actions seront ensuite définis, permettant d'atteindre les objectifs.

Ci-dessous, la **ligne du temps** de l'ODR de la commune de Rendeux :



Les **objectifs des groupes de travail** sont de confirmer/préciser la stratégie et rédiger des fiches projet/actions.

Calendrier des prochains groupes de travail : 22 mai (aménagement du territoire), 5 juin (forêt) et 12 juin (mobilité et sécurité routière) – à 19h30 à l'école communale de Rendeux.

2. Etat des lieux

Le bureau d'étude Orthogone poursuit la réunion en présentant un bref état des lieux du patrimoine bâti et naturel de la commune de Rendeux.

Le patrimoine bâti :

- 4 monuments classés (église et mur d'enceinte du cimetière de Marcourt, chapelle et ermitage de St-Thibaut). De nouvelles demandes de classement peuvent être sollicitées (p. ex. la Ferme Monseur a émis la demande mais son classement a été refusé à l'heure actuelle) ;
- 210 biens patrimoniaux recensés dans l'inventaire du petit patrimoine culturel et immobilier de la commune de Rendeux (inventaire réalisé par la DGO4) ;
- RGBSR à Marcouray. La CCATM avait demandé que le village de Warisy soit, lui aussi, repris sous le RGBSR mais cela n'a pas été accepté (DGO4) ;
- 6 Parcours de découverte « *De clocher en clocher au cœur de l'Ardenne* » (randonnée pédestre, cyclo ou auto). Ces parcours ont été promus par l'asbl Eglises Ouvertes ;

- Patrimoine bâti dans les noyaux de villages. Les noyaux de village sont quelque peu immergés dans le bâti d'après-guerre, les extensions agricoles et artisanales voire industrielles ;
- Urbanisation ou extensions artisanales/agricoles peu harmonieuses, en rupture avec le noyau bâti aux entrées et sorties de village.

Le patrimoine naturel :

- 2 périmètres Natura 2000 (Vallée de l'Ourthe). Un troisième périmètre de faible dimension se situe sur le site de l'Arboretum Robert Lenoir (prairie en bord d'Ourthe). Le pourcentage de zones Natura 2000 est néanmoins faible sur la superficie de la commune comparativement aux communes limitrophes ;
- 4 SGIB (ruisseau Bois Maya, Hampteau, Laidprangeleux et carrière de Marcourt) ;
- Arboretum Robert Lenoir ;
- Inventaire des paysages réalisé par l'asbl ADESA en 2002 ;
- Espaces naturels et points de vue remarquables (liste quantitative à établir et veiller à l'entretien, notamment des tables d'orientation) ;
- Verger communal à Jupille (le terrain où les plantations ont été réalisées appartient à la Région Wallonne mais la Commune a son entretien et sa gestion en charge) ;
- Réserve naturelle domaniale (créée par un arrêté du Gouvernement wallon le 21/06/18, elle concerne une parcelle de 0.78 ha au lieu-dit « Claigneraie ») ;
- ? réserves intégrales ? notamment autour de St Thibaut ?

Acteurs et actions :

- CCTN, RSI, asbl Saint-Thibaut et Montaigu, ... ;
- CRO (Contrat de Rivière Ourthe) et CR Lesse (Gênes) ;
- 2 agents communaux constateurs assermentés ;
- CRO : stewards « rivière » durant les étés 2018 et 2019 ;
- Règlement communal relatif à l'éradication des plantes invasives (quid de l'éradication de ces plantes invasives chez les particuliers ?) ;
- Opération annuelle « Nettoyage des berges de l'Ourthe » ;
- Commune « Maya » ;
- Labellisation PEFC ;
- Cellule « Environnement » des ouvriers communaux ;
- Participation à l'opération « Cap Hirondelles ».

Remarques des participants concernant des éléments à ajouter :

- *Journées du Patrimoine ;*
- *Arbres remarquables ;*
- *Natagora ;*
- *Fauchage tardif ;*
- *Commune « Zero pesticides » ;*
- *Villages fleuris.*

Enjeux stratégiques :

- Préserver et valoriser les qualités du patrimoine bâti, naturel et paysager ;
- Coordonner une politique environnementale globale.

Sans oublier le fait que la commune est en « Agenda 21 Local » et que la stratégie se compose également de deux enjeux transversaux : l'équilibre et l'aménagement du territoire.

Projets passés et en cours :

Exemples de projets issus du PCDR 2002-2012 :

- Relevé et mise en valeur du petit patrimoine culturel ;
- Publication de trois livres, avec la collaboration financière de la Commune et de la CCATM ;

- Remplacement du calvaire sur le site de Saint-Thibaut ;
- Création d'un blason pour Rendeux ;
- Réfection du pont de Jupille et du ponceau en lieu-dit « La Gargouille ».

Question de la communication autour des publications réalisées dans le cadre de la précédente ODR : une réelle publicité est-elle faite quant à ces ouvrages et comment/ par quels biais se fait éventuellement leur diffusion ?

Projets en cours sur la commune :

- Etablissement d'un inventaire historique de la commune (projet permanent) ;
- Restauration des anciennes chapelles (projet permanent) ;
- Fleurissement des villages.

3. Récapitulatif : stratégie et projets

Ce tableau est le récapitulatif de toutes les idées de projets émises lors des consultations citoyennes dans les différents villages, mais également lors des réunions de la CLDR. Un tri a été fait entre les projets/actions repris ci-dessous et ceux qui étaient déjà en cours, impossibles ou qui n'étaient que des recommandations à faire passer à l'administration communale.

	Projets
P4.1	Mettre en valeur le patrimoine religieux (<i>voir fiche « Découverte des églises »*</i>)
P4.2	Restaurer les murs en pierre sèche
P4.3	Atténuer les pollutions lumineuses
P4.4	Lancer un PCDN
P2.3	<i>Accueil numérique des visiteurs*</i>
	Actions
A4.1	Mettre sur pied un plan de prévention déchets/propreté
A4.2	Développer la thématique des castors (Marcouray et La Maladrerie)
A2.5	<i>Organiser des rando-croquis paysages*</i>
A1.3	<i>Développer des initiatives de transition (jardins et vergers)*</i>

Les projets en italique, suivi d'un astérisque, sont les idées de projets qui ont déjà fait l'objet d'un travail de rédaction lors d'un GT précédent. Néanmoins, les participants sont invités à compléter les canevas de fiches-projet déjà réalisés s'ils le souhaitent.

Le point relatif à la mise en œuvre d'un PCDN sur la commune n'est sans doute pas à placer dans les priorités (lot 1) parce que sa mise en œuvre nécessite qu'un employé communal y soit délégué. Or, en ce moment, il est difficile pour les employés communaux de dégager du temps à de nouvelles activités sachant que le PCDN est chronophage d'autant plus encore lors de son élaboration.

Dans l'optique d'une politique environnementale globale, il ne faut pas omettre les projets futurs susceptibles d'émaner du PAEDC.

Le groupe souhaite soulever l'intérêt du patrimoine culturel. La première ODR réalisée sur la commune a permis aux citoyens de prendre conscience du patrimoine local. Par exemple, le Centre de Documentation de Bardonwez rassemble des cartes postales relatives à la commune de Rendeux afin d'en réaliser une exposition.

Des pistes de nouveaux projets sont évoquées, relatives au petit patrimoine lié à l'eau, aux petites carrières, au patrimoine de guerre et au patrimoine immatériel (contes et légendes, traditions rendeusiennes, ...).

Deux projets sont, par ailleurs, soulevés de manière plus informelle. Il s'agit du **clocher de Beffe** qui offre un panorama à 360° et dont l'aménagement afin de l'ouvrir au public (et notamment aux touristes) ne nécessiterait pas de trop lourds investissements. Le second projet concerne, quant à lui, le **Musée de la Parole** dont trois collaborateurs sont issus de la commune de Rendeux. La valorisation et la perpétuation du Wallon aux jeunes générations relève du patrimoine immatériel tout comme les contes et légendes qui sont partie intégrante d'une tradition orale à ne pas perdre.

Enfin, la question du patrimoine privé qui se détériore est posée et illustrée par le cas de la chapelle de Devantave qui, faute d'identification claire du (des) propriétaire(s) s'est effondrée. Que peut-on faire afin d'éviter que ce cas ne se répète ?

4. Consignes fiches-projet

Les participants sont maintenant invités à travailler en sous-groupes sur les fiches-projet de leur choix. Le but est soit de compléter les fiches émanant d'autres GT soit de rédiger des ébauches de fiches-projet (qui seront ensuite revues en CLDR) afin de les intégrer au PCDR. Les projets développés doivent tenir compte de plusieurs éléments : l'intérêt général, le développement durable (progrès social, viabilité économique, équilibre écologique, diversité culturelle) et la stratégie.

Pauline Marchand explique qu'un porteur de fiche sera désigné dans chaque groupe afin de revenir faire un retour en plénière en fin de soirée. Chaque groupe devra remplir un canevas prédéfini pour le projet choisi : description du projet (où ? quoi ?), justification (dans quel but ? impact sur le développement durable ?), comment le mettre en place (ex : tâches à réaliser, terrain à acquérir...) et les porteurs du projet (les différents acteurs qui vont contribuer à sa réalisation).

5. Retour en plénière

Sept sous-groupes ont travaillé à l'élaboration de 8 fiches-projet, pendant environ une heure.

Chaque porteur de projet a expliqué les fiches rédigées par son groupe à l'ensemble des participants (voir les fiches-projet en Annexe).

La prochaine étape sera un retour du travail réalisé en groupe de travail dans la CLDR.

La réunion se clôture par le verre de l'amitié.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Marie Goovaerts

Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E
B-6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60
famenne@frw.be - www.frw.be